



Extrait du OIEau

<http://www.oiaqua.eu/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/assainissement-non-collectif-le>

Assainissement Non Collectif : Le référentiel de formation pour les agents des SPANC

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : vendredi 1er janvier 2010

OIEau

L'assainissement Non Collectif (ANC) a subi ces derniers mois de profonds bouleversements avec la parution de trois arrêtés le 7 septembre 2009, ainsi que de la Loi Grenelle II en juillet 2010. Ces textes ont instauré de profondes évolutions notamment techniques, en autorisant, entre autre, de nouvelles installations de traitement des eaux usées domestiques.

Les techniciens des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en charge du contrôle obligatoire, se trouvent ainsi confrontés à des missions de plus en plus techniques, leur imposant donc d'être bien formés, afin de garantir :

- la mise en place de systèmes adaptés et construits dans les règles de l'art : c'est le "contrôle de conception et de réalisation",
- le bon fonctionnement, la préservation du milieu récepteur et de la santé : c'est le "contrôle périodique de bon fonctionnement".

Conscients de ces difficultés, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont souhaité impulser une dynamique d'amélioration des compétences pour les agents de SPANC.

Ils ont confié à l'OIEau la réalisation d'un référentiel de formation.

Après consultation, visant à définir les besoins de formation, le dépouillement de l'enquête, ainsi que l'expérience de l'OIEau, sur son Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME), ont permis d'aboutir à un référentiel construit autour des grandes compétences professionnelles suivantes :

- Connaître la réglementation, Connaître les techniques d'épuration non collective,
- Maîtriser les règles techniques de réalisation des filières,
- Maîtriser la réalisation des contrôles,
- Connaître les règles de gestion du SPANC,
- Maîtriser les outils informatiques de gestion du service,
- Maîtriser les opérations de réalisation /réhabilitation des filières,
- Savoir gérer le relationnel et notamment les conflits avec les usagers.

Le référentiel, actuellement en cours de validation, sera diffusé début 2011 par le Ministère.